

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue de la Gailloue

32220 LOMBEZ

PV n° 06-2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
06/07/2023**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le six du mois de juillet deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, à la salle des fêtes d'ESPAON, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, président.

Date de convocation : 30/06/2023	Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 38 Votants : 42
----------------------------------	---

Présents : DAIGNAN Christian, GRANIER-DEFERRE Denys, BRUMAS-RETAILLEAU Véronique, OUSSET Jean-Michel, DANFLOUS Michèle, REVEIL Thierry, ESCALAS Fabien, COT Jean-Pierre, BEYRIA Christine, CAILLE Marie-Thérèse, GUICHERD Pierre, DAUBRIAC Eric, GATEAU Alain, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, NAUROY Christian, LAREE Guy, LARRIEU Didier, CARCELES-DAROLLES Jacqueline, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Evelyne, DESCAMPS Jean-Pierre, MARESTAING Jean-Marc, BEYRIA Bernard, MAGNOAC Sandie, DAROLLES Gilbert, DAMBIELLE Raymonde, PERIN Claude, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DAROLLES-ROUDIE Josette, LONG Pierre, MAGNOUAC Christian, LOZES Bernard, URIZZI Catherine, MAHO Patrick, TENNE Michel, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ayant donné procuration :

WORZNIACK Daniel à DAMBIELLE Raymonde, VILLATE Didier à LONG Pierre, GREBIL Marlène à DAROLLES-ROUDIE Josette, CONSTENSOU Erick à LEFEBVRE Hervé.

Absents excusés : HAENER Roger, BONNEFOI Thierry, STEFFEN Michel, LAFFITEAU Alain, DAUBERT, Bernard DELIEUX Gérard, LACROIX Michel

Absents : ALAUX Josette, BOUTINES Michaël, GAMOT Martine, CHAMBERS Janet.

Secrétaire de séance : Evelyne SANCERRY

ORDRE DU JOUR

- 1- Validation du PV de la séance du 23/05/2023
- 2- FINANCES – ECOLES - Mise à jour du plan de financement de projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan
- 3- FINANCES – ECOLES - Demande de subvention FNADT pour le financement de l'école provisoire dans le cadre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan
- 4- FINANCES – ECOLES – Autorisation de signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan
- 5- FINANCES – ECOLES – Autorisation de lancement du marché de travaux pour le projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan
- 6- FINANCES – ECOLES – Autorisation de lancement du marché d'installation, location, et replis de bâtiments modulaires dans le cadre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan
- 7- FINANCES – ENFANCE/JEUNESSE – Demande de reversement de subvention de la MJC de Monblanc
- 8- RESSOURCES HUMAINES - Réorganisation interne du service enfance
 - a- Réorganisation des fonctions de direction sur les ALAE /ALSH / jardin d'enfants
 - b- Fixation des temps de préparation / direction dans les plannings annualisés
- 9- RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs : augmentation et diminution de temps de travail, suppression de postes
- 10- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Position officielle du CC actant la consommation foncière de la commune de Labastide-Savès
- 11- INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES
 - a. Transfert de la compétence PLUI : bilan des délibérations par commune et bilan de l'analyse des documents d'urbanisme par la DDT à l'échelle du territoire
 - b. Expérimentation « INTRA MUROS »
 - c. Proposition d'organiser le covoiturage pour les réunions
 - d. Congrès des maires 2023
 - e. Conférence des maires du concernant le contrat local de santé
 - f. Transmission du bilan d'activité du SICTOM

M. le Président propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil communautaire : la modification des tarifs de la taxe de séjour.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1- Validation des PV des séances du 23/05/2023

Jean-Luc Mimouni revient sur le refus d'acquiescer le matériel de vote électronique ; il n'en comprend pas la raison et se demande si l'insuffisance des crédits est la seule raison.

M. Lefebvre rappelle que cette dépense n'a pas été prévue sur le budget 2023 et que le contexte budgétaire est toujours très contraint.

Il rappelle toutefois que le principe du vote à main levée reste le mode de scrutin ordinaire même si le scrutin public et/ou le scrutin secret sont des modes de scrutins possibles (encadrés par les textes.)

A la suite de ces remarques, le PV de la séance du 23/05/2023 est adopté à l'unanimité.

Les points 2 à 6 sont relatifs au projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan.

Afin d'éclairer l'assemblée sur les décisions à prendre, M. le Président fait un point sur les travaux réalisés par l'exécutif communautaire et les services depuis le vote du budget au cours duquel il a été décidé de suspendre le lancement des travaux de rénovation et restructuration des écoles, restauration scolaire, ALAE et ALSH de Samatan, le temps de s'assurer de la supportabilité financière du projet.

Il explique que, suite à cette décision, la MOE et les équipes éducatives ont été informées de cette décision. Il a été convenu de terminer les études et la constitution du DCE afin d'être prêt lorsque l'opération pourra être relancée.

Face aux difficultés identifiées et dans un contexte d'urgence à agir (mise en sécurité, accessibilité, mise aux normes mais également problèmes de vétusté et d'insalubrité des bâtiments), le Président a demandé au Préfet une réunion des cofinanceurs.

Le Préfet a organisé, le 22/05/2023, une conférence des cofinanceurs pour traiter de ces problématiques ; à la recherche de pistes de faisabilité pour mener à bien le projet (la communauté de communes avait transmis une note de synthèse des différentes problématiques).

4 points à l'ordre du jour :

- 1- Financement de l'école provisoire
- 2- Engagement des cofinanceurs
- 3- Trésorerie nécessaire au projet
- 4- Refus des panneaux photovoltaïques par l'ABF

Président de la conférence : M. Boucard, secrétaire général de la Préfecture

Etaient présents : H. Lefebvre (CCS), J-P Cot (CD32 et CCS), R. Dambielle (CCS), C. Magnouac (CCS), G. Terrance (CCS), C. Janotto (CCS), L. Calvet (CD32), Mme Aymard (SGAR Occitanie), Mmes Lassimes et Solirene (SRCL – Préfecture du Gers), M. Pouységu et Mme Esparros (SATAPP - Préfecture du Gers)

Etaient présents en visio-conférence : Mme Ducourneau (PETR), Mme Dubois (banque des territoires), M. Chassagne (CDL – DDFIP)

Non représentés : conseil régional et CAF

1- Financement de l'école provisoire

L'école provisoire représente un coût d'un million d'€ TTC sur 2 ans pour la CCS qu'il faut imputer en section de fonctionnement (+ environ 150 000 € HT de travaux pour la mairie de Samatan). Cette section étant contrainte, « l'absorption » de l'école provisoire n'est pas possible.

La Préfecture de région propose à la communauté de communes de déposer une demande de subvention au FNADT d'un montant de 500 000 €. Cette subvention pourrait être versée à 100% lors de l'attribution (à la signature des marchés).

Condition posée par la Préfecture de Région : un engagement juridique (signature des marchés) avant la fin de l'année 2023

M. Chassagne propose un étalement du reste à charge sur plusieurs exercices, cette hypothèse est à étudier dans les semaines à venir.

Le soutien de la commune de Samatan (fonds de concours / modulation attribution de compensation) modulé en partie en section de fonctionnement et en partie en section d'investissement est également à l'étude.

2- Engagement des cofinanceurs

Rappel du plan de financement – avril 2023 (avant fonds de concours mairie de Samatan) => 66,29% de cofinancement

Dépenses prévisionnelles restructuration groupe scolaire	
Décomposition du projet	Montant
Rénovation énergétique, accessibilité et désamiantage	1 421 000,00 €
Restructuration et mise aux normes des écoles Yves Chaze (écoles)	2 490 000,00 €
Restructuration et mise aux normes des locaux de l'ALAE et ALSH	1 529 000,00 €
Restructuration et mise aux normes de la restauration scolaire	1 831 000,00 €
MOE	993 000,00 €
Etudes	150 000,00 €
TOTAL	8 414 000,00 €
TOTAL hors MOE et études	7 271 000,00 €

Recettes prévisionnelles		
DETR	3 496 500,00 €	41,56%
Fond Vert	710 500,00 €	8,44%
CAF	300 000,00 €	3,57%
CD32	300 000,00 €	3,57%
Région	410 000,00 €	4,87%
ADEME	130 000,00 €	1,55%
FEDER	230 709,00 €	2,74%
Fond concours Samatan	- €*	0,00%
Total aides	5 577 709,00 €	66,29%
Autofinancement	2 836 291,00 €	33,71%

*NB : la commune de Samatan s'est engagée dans le projet via l'apport d'un Fond de Concours dont le montant et la répartition (section de fonctionnement / section d'investissement) est à l'étude.

Etat, CAF, CD32 sont engagés sur le financement du projet.

La commune de Samatan s'est également engagée.

Un « pré-dossier » FEDER (Pour l'ALSH) a été déposé, attente des montants possibles.

La CCS est en attente d'une réponse du Conseil Régional Occitanie sur l'optimisation des subventions régionales au regard du projet.

Des dossiers complémentaires seront déposés en fonction du programme retenu (Ademe / Leader / Agence de l'eau...).

Au regard du décalage dans le temps du projet, la Préfecture du Gers propose de revoir le plan de financement avec une 3ème tranche de DETR en 2025 (600 000 €).

Elle demande de reprendre contact avec la Région et d'intervenir si les échanges s'avèrent infructueux.

La Préfecture de Région propose de substituer le fonds vert 2024 (700 000 €) par une demande de DSIL (1 000 000 €) dès 2023.

Condition posée par la Préfecture de Région : un engagement juridique (signature des marchés) avant la fin de l'année 2023.

Le nouveau plan de financement prévisionnel – JUIN 2023 (avant fonds de concours mairie de Samatan) permet d'atteindre 76 % de cofinancement dont 60% de l'Etat. La Région s'est engagée sur les dispositifs éligibles : Accessibilité, Rénovation énergétique et transition alimentaire.

Les montants seront déterminés lors de la phase d'instruction par les services de la Région.

Plan de financement – juin 2023

Recettes prévisionnelles portant sur la restructuration groupe scolaire					
(hors école provisoire relevant du fonctionnement)					
Dispositif de financement	Assiettes de l'aide		Aide sollicitée		
	Opération concernée	Montant assiette	Montant de l'aide (€)	% de l'assiette éligible	% du projet
DETR 2023	1,2,3,4,5,6 – tranche 1	3 526 088 €	1 763 043,75 €	50,00%	20,95%
DETR 2024	1,2,3,4,5,6 – tranche 2	3 466 913 €	1 733 456,25 €	50,00%	20,60%
DETR 2025	1,2,3,4,5,6 – tranche 3	1 421 000 €	600 000,00 €	42,22%	7,13%
DSIL 2023	1,2,3,4,5,6	8 414 000 €	1 000 000,00 €	11,88%	11,88%
CAF (2022)	3,5,6	1 769 030 €	300 000,00 €	16,96%	3,57%
CD32 (F2D 2023 - Réno Energ)	1	1 421 000 €	150 000,00 €	10,56%	1,78%
CD32 (F2D 2024 – Restauration)	4	2 082 460 €	150 000,00 €	7,20%	1,78%
ADEME – Géothermie surface	Géothermie	280 035 €	83 000,00 €	29,61%	0,99%
FEDER OS 5 - ALSH	3,5,6	1 365 825 €	275 000,00 €	20,13%	3,27%
FEDER OS 2 – Géothermie	Géothermie	280 035 €	A l'étude	50,00%	
Région Accès / Réno Energ.	1	1 421 000 €	100 000,00 €	7,04%	1,19%
Région Transition alimentaire	4	2 082 460 €	310 000,00 €	14,89%	3,68%
Agence Eau – Désimperméabilisat°	2 (revêtement)		A l'étude	50,00%	
Agence Eau - Gestion intégrée	2		A l'étude	50,00%	
Total aides			6 464 500,00 €		76,82%
Autofinancement € HT (hors école provisoire)			1 949 500,00 €		23,17%

NB: la commune de Samatan s'est engagée dans le projet via un fond de concours dont le montant est à l'étude

3- Trésorerie nécessaire au projet

La communauté de communes a expliqué que le contexte actuel (inflation, augmentation des prix de l'énergie, reprises en régie d'activités associatives et le développement de certains services) ont conduit à une forte dégradation de son fonds de roulement.

La contraction des travaux sur 20 mois au lieu des 36 mois prévus initialement, conduit à un volume de factures pouvant atteindre jusqu'à 700 000 € par mois.

Le rythme de recouvrement des subventions lui, se fait, a posteriori et peut prendre plusieurs mois en fonction des cofinanceurs.

La Préfecture du Gers a proposé de soumettre l'emprunt réalisée à la banque des territoires pour examen. La banque des territoires propose un taux à minimum 3,5% (celui obtenu pour l'emprunt déjà contracté est de 2,98%).

La Préfecture du Gers a proposé de déposer une demande d'exercice du pouvoir de dérogation du Préfet qui sera présentée auprès du ministère de l'intérieur pour verser une avance du montant prévisionnel de DETR supérieure à 30%.

Condition : envoyer au Préfet un argumentaire sur les difficultés de trésorerie de la CCS pour lui permettre de solliciter l'exercice de son pouvoir dérogatoire avant le 31/05/2023 et permettre une avance de plus de 60% du montant de la subvention. L'argumentaire a été rédigé et envoyé à la Préfecture fin mai pour application sur la DETR 2023 => arrêté reçu le 19/06/2023 avec une avance de 60%.

4- Refus des panneaux photovoltaïques par l'ABF

Le permis de construire qui a été déposé début 2023 a été refusé par l'UDAP à cause notamment de l'installation de panneaux photovoltaïques qui « porte atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de ce monuments historiques ou aux abords » (Fontaine de Samatan).

Pourtant, le projet a essayé de composer au mieux avec la conservation du patrimoine et les exigences de l'UDAP : le projet proposait une installation PV sur le versant sud-ouest du bâtiment A (sur cour sans visibilité depuis l'espace public) avec un panneau de teinte rouge pour concilier transition écologique et patrimoine.

L'équipe de MOE a étudié une implantation de panneaux PV en toiture des nouveaux bâtiments, mais leur orientation et leur inclinaison ne permettent pas une production suffisante.

La Préfecture demande à la CCS de rencontrer les services de l'UDAP pour essayer de débloquer la situation.

La réunion a été programmée avec l'UDAP - ABF le 19/06/2023

L'ABF préconise le PV sur d'autres pans de toiture => note technique de la MOE va être produite sur coût / rentabilité / difficultés techniques

Il a été convenu que le dossier de PC va être instruit par ABF sans PV => un avis favorable devrait être rendu par l'ABF et permettre l'obtention du PC d'ici le 20/07/2023.

En conclusion, M. Lefevre explique que ces dernières semaines ont permis de travailler sur le financement du projet.

Les solutions apportées par les partenaires permettent d'y voir plus clair.

Il reste encore des cofinancements à acquérir (notamment la Région), des pistes à explorer (fonds de concours de la mairie de Samatan sur les deux sections, étalement de la charge sur plusieurs exercices...) mais également une urgence à agir. En effet, lors du dernier conseil d'école, enseignants et parents d'élèves ont demandé un audit bâtementaire pour lever tous les doutes sur la sécurité des usagers de l'école. M. le Président informe qu'il s'est engagé à le faire et à convoquer la commission de sécurité si les doutes persistaient. 119 interventions des agents de maintenance ont été réalisées sur l'année scolaire 2022/2023.

Les services de l'Etat rappellent régulièrement l'urgence d'agir.

Il propose donc de continuer le travail engagé pour sécuriser financièrement le projet et de lancer les marchés de travaux à la rentrée de septembre 2023.

2- FINANCES - ECOLES – RESTAURATION SCOLAIRE – ENFANCE - Mise à jour du plan de financement de projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan

Le Président rappelle que le projet concerne la réhabilitation des bâtiments scolaires (écoles maternelle et élémentaire), périscolaires (ALAE et ALSH) et de la restauration scolaire en totalité.

Les bâtiments sont aujourd'hui vieillissants et pâtissent de désordres fonctionnels, techniques et règlementaires importants.

Le projet comprend donc des travaux de démolition, restructuration et extension.

La surface utile totale à réhabiliter et à construire est estimée à 2 300 m² sur une emprise foncière d'environ 4 000 m².

La réhabilitation de cet ensemble a fait l'objet d'une étude de faisabilité dont les conclusions ont été présentées en conseil communautaire. Trois scénarii ont été présentés, le conseil communautaire, par délibération n°2021-13 en date du 26/01/2021 a retenu le scénario n°3 pour un montant de 8 138 000 € HT (études et aléas compris).

A la suite, les études ont repris pour élaborer le programme technique détaillé et démarrer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de ce projet, par décision n°2022-03 en date du 3 juin 2022, et faisant suite à une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint avec un niveau de prestation esquisse, a été retenu l'ATELIER D'ARCHITECTURE AIROLDI - DAMON.

La maîtrise d'œuvre est venue présenter l'esquisse le 19 juillet 2022.

L'esquisse a alors été validée et un ordre de service a été passé pour la phase APS (Avant-projet sommaire).

L'APS a été validé (délibération n°2022-142) lors de la séance du conseil communautaire du 02/11/2022.

L'APD a été validé (délibération n°2023-19) lors de la séance du conseil communautaire du 15/02/2023.

Ces études APS et APD ont permis de déterminer le coût prévisionnel des travaux.

Pour rappel, l'enveloppe travaux fixée au règlement de consultation était de 6 200 000 € HT (valeur octobre 2021) ; lors de la phase APS, cette enveloppe a été fixée à 6 055 000 € en 1 phase et à 6 481 000 € en 2 phases de travaux (valeur octobre 2021).

La communauté de communes du Savès s'est orientée vers des travaux en une seule phase.

Certaines incertitudes financières présentées en APS sont désormais stabilisées (désamiantage, traitement du plomb, structure du bâtiment A, géothermie).

Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à 7 271 000 € HT en phase APD.

Le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre est d'environ 993 000 € HT.

Le coût prévisionnel des études est de 150 000 € HT.

Soit un total de 8 414 000 € HT (hors école provisoire).

Au regard du montant du projet, lors de la séance du conseil communautaire du 11 avril 2023 ; il a été décidé de suspendre le lancement des travaux de rénovation et restructuration des écoles, restauration scolaire, ALAE et ALSH de Samatan, le temps de s'assurer de la supportabilité financière du projet.

Face aux difficultés identifiées et dans un contexte d'urgence à agir (mise en sécurité, accessibilité, mise aux normes mais également problèmes de vétusté et d'insalubrité des bâtiments), le Président a demandé une réunion des cofinanceurs.

Le Préfet a organisé, le 22/05/2023, cette réunion au cours de laquelle le plan de financement a été revu.

Le nouveau plan de financement prévisionnel prend en compte :

- a- **Le remplacement d'une demande de subvention Fonds Vert à 710 500 € par une subvention DSIL 2023 (1 000 000 €)**
- b- **L'ajout d'une troisième tranche de DETR pour 2025 (600 000 €)**
- c- **Le fléchage des dispositifs Région sollicités**
 - Région – Dispositif Rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique (50 000 €)
 - Région – Dispositif Accessibilité des bâtiments publics (ERP) (50 000 €)
 - Région – Dispositif en faveur de la transition alimentaire dans la restauration collective (310 000 €)
- d- **Le Fléchage des dispositifs FEDER sollicités**
 - FEDER OS 5 - Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources (275 000 €)
 - FEDER OS 2 – Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée (à l'étude)
- e- **Le Fléchage du dispositif ADEME :**
 - Géothermie de surface et aérothermie
- f- **Le Fléchage des dispositifs Agence de l'eau à l'étude :**
 - Gestion intégrée des eaux pluviales
 - Appel à projet économies et efficacité de l'eau

Le nouveau plan de financement prévisionnel soumis à l'approbation du conseil communautaire est le suivant :

Dépenses prévisionnelles restructuration groupe scolaire			
Opération*	Décomposition du projet	Montant (€HT)	
Restructuration groupe scolaire	1	Rénovation énergétique, accessibilité et désamiantage	1 421 000 €
	2	Restructuration et mise aux normes des écoles Yves Chaze (écoles)	2 490 000 €
	3	Restructuration et mise aux normes des locaux de l'ALAE et ALSH	1 529 000 €
	4	Restructuration et mise aux normes de la restauration scolaire	1 831 000 €
	5	MOE	993 000 €
	6	Etudes	150 000 €
		TOTAL € HT hors école provisoire	8 414 000 €

Recettes prévisionnelles portant sur la restructuration groupe scolaire						
(hors école provisoire relevant du fonctionnement)						
Dispositif de financement	Assiettes de l'aide		Aide sollicitée			
	Opération concernée	Montant assiette	Montant de l'aide (€)	% de l'assiette éligible	% du projet	Acquis
DETR 2023	1,2,3,4,5,6 – tranche 1	3 526 088 €	1 763 043,75 €	50,00%	20,95%	Oui
DETR 2024	1,2,3,4,5,6 – tranche 2	3 466 913 €	1 733 456,25 €	50,00%	20,60%	Non

DETR 2025	1,2,3,4,5,6 – tranche 3	1 421 000 €	600 000,00 €	42,22%	7,13%	Non
DSIL 2023	1,2,3,4,5,6	8 414 000 €	1 000 000,00 €	11,88%	11,88%	Non
CAF (2022)	3,5,6	1 769 030 €	300 000,00 €	16,96%	3,57%	Oui
CD32 (F2D 2023 - Réno Energ)	1	1 421 000 €	150 000,00 €	10,56%	1,78%	Non
CD32 (F2D 2024 – Restauration)	4	2 082 460 €	150 000,00 €	7,20%	1,78%	Non
ADEME – Géothermie surface	Géothermie	280 035 €	83 000,00 €	29,61%	0,99%	Non
FEDER OS 5 - ALSH	3,5,6	1 365 825 €	275 000,00 €	20,13%	3,27%	Non
FEDER OS 2 – Géothermie	Géothermie	280 035 €	A l'étude	50,00%		
Région Accès / Réno Energ.	1	1 421 000 €	100 000,00 €	7,04%	1,19%	Non
Région Transition alimentaire	4	2 082 460 €	310 000,00 €	14,89%	3,68%	Non
Agence Eau – Désimperméabilisat°	2 (revêtement)		A l'étude	50,00%		Non
Agence Eau - Gestion intégrée	2		A l'étude	50,00%		Non
Total aides			6 464 500,00 €		76,82%	
Autofinancement € HT (hors école provisoire)			1 949 500,00 €		23,17%	

NB: la commune de Samatan s'est engagée dans le projet via un fond de concours dont le montant est à l'étude

Au regard de l'importance et des enjeux de ce dossier, M. Lefebvre demande si l'assemblée souhaite procéder à un vote à bulletin secret. Aucun délégué communautaire ne souscrit à cette proposition. Le vote est donc fait à main levée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	42	0	0

- De valider le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus et de l'autoriser à solliciter les subventions les plus larges sur la base du nouveau plan de financement et notamment :
 - o Une subvention DSIL 2023 d'un montant de 1 000 000 € (en lieu et place du fonds vert)
 - o Une troisième tranche de DETR 2025 d'un montant de 600 000 €
 - o Les dispositifs de la Région Occitanie suivants :
 - Dispositif Rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique pour un accompagnement d'un montant de 50 000 €
 - Dispositif Accessibilité des bâtiments publics (ERP) pour un accompagnement d'un montant de 50 000 €
 - Dispositif en faveur de la transition alimentaire dans la restauration collective pour un accompagnement d'un montant de 310 000 €
 - o Le dispositifs FEDER suivants :

- FEDER OS 5 - Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources pour un accompagnement d'un montant prévisionnel de 275 000 €
 - FEDER OS 2 – Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée
- Le dispositif ADEME : Géothermie de surface et aérothermie
 - Les dispositifs Agence de l'eau :
 - Gestion intégrée des eaux pluviales
 - Appel à projet économies et efficacité de l'eau
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3- FINANCES - ECOLES - Demande de subvention FNADT pour le financement de « l'école provisoire » dans le cadre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaire, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan

L'enjeu majeur de la restructuration de l'école est de conserver les écoles et services extra et périscolaires au cœur de Samatan, dans une logique de transition écologique, de zéro artificialisation et de revitalisation. Ainsi, la restructuration du groupe scolaire – prévue sur une seule phase de travaux pour des raisons d'efficacité et de coût – ne pouvant se faire en site occupé implique la relocalisation de l'école le temps des travaux ; et constitue un des plus grands freins financiers du projet.

Les coûts induits par cette relocalisation sont importants et pose des difficultés à trois niveaux :

- Ces coûts ne font pas partie de « l'enveloppe du projet de rénovation/restructuration » et ne bénéficient donc pas de subventions
- Ces coûts relèvent de la section fonctionnement : le budget fonctionnement de la Communauté de Communes étant contraint, les coûts supplémentaires de l'école provisoire ne sont pas absorbables en fonctionnement et le projet de rénovation/restructuration n'est plus supportable.

DEPENSES PREVISIONNELLE – Section de fonctionnement – TTC

	HT	TTC
Total Ecole Provisoire	959 500 €	1 151 400 €
<i>Ecole Prov -MOE</i>	<i>39 500 €</i>	<i>47 400 €</i>
<i>Ecole Prov -VRD (lot 1)</i>	<i>74 000 €</i>	<i>88 800 €</i>
<i>Ecole Prov - Installation modulaires (lots 2-3)</i>	<i>367 000 €</i>	<i>440 400 €</i>
<i>Ecole Prov – Location (lots 2-3)</i>	<i>407 000 €</i>	<i>488 400 €</i>
<i>Ecole Prov – Replis (lots 2-3)</i>	<i>72 000 €</i>	<i>86 400 €</i>

PLAN DE FINANCEMENT

Source de financement	Montant TTC (En euros)	%	Acquis (Oui/non)
Etat : FNADT	500 000 €	43%	Non
<u>Total des aides publiques*</u>	500 000 €	43%	
<u>Total des financements privés</u>			

Fonds propres :	651 400 €* 	57%	
TOTAL	1 151 400 €		

**La prise en charge d'une partie du reste à charge de 651 000 € par la mairie de Samatan est à l'étude via un fonds de concours.*

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à déposer la demande de subvention auprès de la Préfecture de Région.

Au regard de l'importance et des enjeux de ce dossier, M. Lefebvre demande si l'assemblée souhaite procéder à un vote à bulletin secret. Aucun délégué communautaire ne souscrit à cette proposition. Le vote est donc fait à main levée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	42	0	0

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention FNADT d'un montant de 500 000 € pour le financement de « l'école provisoire » dans le cadre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4- FINANCES - ECOLES – Autorisation de signature de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaire, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan

Le maîtrise d'œuvre, conclue avec le groupement représenté par le cabinet AIROLDI a été attribuée avec une enveloppe de travaux estimée à 6 200 00 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre prévoit la fixation définitive des honoraires de maîtrise d'œuvre lors de la phase APD.

En phase APD (conseil communautaire du 15/02/2023), le montant des travaux a été fixé à 7 271 000 €.

Il a également été admis qu'une seule phase de travaux simplifiait la réalisation du chantier et les nuisances pour les élèves / enseignants mais également riverains, commerces... et permettait d'envisager une baisse du taux de rémunération.

L'avenant proposé fixe le taux de rémunération à 11.4% au lieu de 12.5%

Mission de maîtrise d'œuvre sur la base du marché :

Coût des travaux HT : 6 200 000 €

Taux de rémunération : 12.5%

Total missions de base HT : 775 000 €
Total missions complémentaires HT : 128 000 €
Total honoraires HT : 903 000 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre, prévisionnel travaux à l'issu de l'APD :

Coût des travaux HT : 7 271 000 €
Taux de rémunération : 11.4%
Total missions de base HT : 828 894 €
Total missions complémentaires HT : 137 465 €
Total honoraires HT : 966 359 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : +7%

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans les conditions ci-dessus.

Au regard de l'importance et des enjeux de ce dossier, M. Lefebvre demande si l'assemblée souhaite procéder à un vote à bulletin secret. Aucun délégué communautaire ne souscrit à cette proposition. Le vote est donc fait à main levée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	42	0	0

- D'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans les conditions exposées ci-dessus.

5- ECOLES – ENFANCE – RESTAURATION SCOLAIRE - restructuration des écoles maternelle et élémentaire de Samatan, restauration scolaire, ALAE-ALSH – Autorisation de lancement du marché de travaux

Le Président rappelle que le projet concerne la réhabilitation des bâtiments scolaires (écoles maternelle et élémentaire), périscolaires (ALAE et ALSH) et de la restauration scolaire en totalité. Les bâtiments sont aujourd'hui vieillissants et pâtissent de désordres fonctionnels, techniques et règlementaires importants. Le projet comprend donc des travaux de démolition, restructuration et extension.

La surface utile totale à réhabiliter et à construire est estimée à 2 300 m² sur une emprise foncière d'environ 4 000 m².

La réhabilitation de cet ensemble a fait l'objet d'une étude de faisabilité dont les conclusions ont été présentées en conseil communautaire. Trois scénarii ont été présentés, le conseil communautaire, par délibération n°2021-13 en date du 26/01/2021 a retenu le scénario n°3 pour un montant de 8 138 000 € HT (études comprises).

A la suite, les études ont repris pour élaborer le programme technique détaillé et démarrer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de ce projet, par décision n°2022-03 en date du 3 juin 2022, et faisant suite à une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint avec un niveau de prestation esquisse, a été retenu l'ATELIER D'ARCHITECTURE AIROLDI - DAMON.

L'APS a été validé (délibération n°2022-142) lors de la séance du conseil communautaire du 02/11/2022.

L'APD a été validé (délibération n°2023-19) lors de la séance du conseil communautaire du 15/02/2023.

Ces études APS et APD ont permis de déterminer le coût prévisionnel des travaux.

Pour rappel, l'enveloppe travaux fixée au règlement de consultation était de 6 200 000 € HT (valeur octobre 2021).

La communauté de communes du Savès s'est orientée vers des travaux en une seule phase.

Certaines incertitudes financières présentées en APS sont désormais stabilisées (désamiantage, traitement du plomb, structure du bâtiment A, géothermie).

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est de 7 271 000 € HT.

La procédure de consultation pour les travaux est motivée par un calendrier de réalisation des travaux sur 20 mois. La consultation des marchés de travaux sera conduite selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le marché de travaux pourrait être alloté de la manière suivante :

Lot n°1 – VRD : 171 000 € HT

Lot n°2 – Espace Vert : 127 000 € HT

Lot n°3 – Démolition, désamiantage, traitement du plomb, Réemploi : 435 000 € HT

Lot n°4 – Gros œuvre : 1 289 000 € HT

Lot n°5 – Charpente, ossature bois, couverture, bardage ITE : 1 113 000 € HT

Lot n°6 – Enduit extérieur : 130 000 € HT

Lot n°7 – Etanchéité : 77 000 €

Lot n°8 – Menuiseries extérieures bois : 167 000 € HT

Lot n°9 – Menuiserie extérieures alu : 302 000 € HT

Lot n°10 – Serrurerie : 165 000 € HT

Lot n°11 – Menuiseries intérieures : 434 000 € HT

Lot n°12 – Platerie – Faux plafond : 509 000 € HT

Lot n°13 – Carrelage – Faïence : 51 000 € HT

Lot n°14 – Sols souples : 223 000 € HT

Lot n°15 – Résine de sol : 44 000 € HT

Lot n°16 – Peinture : 140 000 € HT

Lot n°17 – CFO / CFA : 533 000 € HT

Lot n°18 – CVC : 765 000 € HT

Lot n°19 – Ascenseur : 46 000 € HT

Lot n°20 – Cuisine : 290 000 € HT

Lot n°21 – Sondes géothermiques : 260 000 € HT

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer le marché de travaux dans le cadre du projet de restructuration des écoles maternelle et élémentaire de Samatan, restauration scolaire, ALAE-ALSH – Autorisation de lancement du marché de travaux

Au regard de l'importance et des enjeux de ce dossier, M. Lefebvre demande si l'assemblée souhaite procéder à un vote à bulletin secret. Aucun délégué communautaire ne souscrit à cette proposition. Le vote est donc fait à main levée.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	42	0	0

- D'autoriser le lancement de la procédure de consultation des entreprises et la signature des pièces du marché par le Président, suite à la décision de la commission d'appel d'offres et dans les limites du montant prévisionnel de 7 271 000 € HT.

5- FINANCES - ECOLES – ENFANCE – RESTAURATION SCOLAIRE - Autorisation de lancement du marché d'installation, location, et replis de bâtiments modulaires dans le cadre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan

La procédure de consultation pour les travaux est motivée par le calendrier de démarrage des travaux à l'été 2024.

Le montant estimé du marché est de 920 000 € HT et pourrait être alloté de la manière suivante :

- Lot n°1 – VRD : 74 000 € HT
- Lot n°2 – Bâtiments modulaires - installation / location / replis : 630 000 € HT
- Lot n°3 – Cuisine provisoire - installation / location / replis : 216 000 € HT

Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer le marché d'installation, location, et replis de bâtiments modulaires dans le cadre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan

Au regard de l'importance et des enjeux de ce dossier, M. Lefebvre demande si l'assemblée souhaite procéder à un vote à bulletin secret. Aucun délégué communautaire ne souscrit à cette proposition. Le vote est donc fait à main levée.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	42	0	0

- D'autoriser le lancement du marché d'installation, location, et replis de bâtiments modulaires dans le cadre du projet de rénovation des écoles maternelle, élémentaires, restauration scolaire et ALAE/ALSH de Samatan pour un montant prévisionnel de 920 000 € HT.

6- FINANCES - ENFANCE/JEUNESSE – Demande de reversement de subvention à la MJC de Monblanc

Dans le cadre de la reprise en régie des activités enfance / jeunesse au 1^{er} septembre 2022, la MJC a demandé, par mail, le 17/03/2023, le reversement de prestations de la CAF (pour environ 20 804.72 €) au titre des activités exercées jusqu'au 31/08/2022.

La commission petite enfance – enfance – jeunesse avait alors demandé à l'association de motiver la demande au regard d'éléments financiers (compte de résultat analytique et état de la trésorerie de l'association) ainsi que du bilan d'activités 2022. Une partie de ces documents ont été transmis le 03/04/2023. Ces documents font apparaître un montant de trésorerie à la clôture de l'exercice de 123 000 € malgré un déficit 2022 de 60 000 €.

Pour rappel :

- La CCS a versé une subvention exceptionnelle de 25 000 € en 2019 pour alimenter un fonds de roulement alors fragile et leur permettre d'avoir 6 mois de fonctionnement d'avance (au regard du poids financier des charges de personnel de la compétence enfance / jeunesse).
- La CCS apporte des subventions permettant l'équilibre de l'exercice des missions qu'elle confie aux associations.
- La CCS avait maintenu le montant de subvention en 2020 (94 000 €) malgré la fermeture des services liés au COVID générant des excédents exceptionnels. Dans un climat d'incertitude liée à la crise sanitaire, l'association a réitéré sa demande de subvention au même niveau en 2021 ; demande à laquelle la CCS a répondu favorablement générant, deux années de suite des excédents exceptionnels.

C'est au regard de ces éléments que le Président demande aux conseillers communautaires de se prononcer sur la demande de reversement de subvention à la MJC de Monblanc pour un montant de 20 804.72 €.

Le conseil communautaire décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	41	0	1

- De ne pas accéder à la demande de la MJC de Monblanc de versement de la somme de 20 804.72 € au titre de l'année 2022.

7- RESSOURCES HUMAINES - Réorganisation interne du service enfance

Toujours dans un objectif de rationalisation, d'efficacité et de transparence, il est proposé de fixer par délibération, les temps de préparation et de direction par fonction et par type d'activité.

La proposition est la suivante :

Temps de direction – directeur ALAE

Effectifs maximums de l'ALAE	Heures de réunion de directions / an	Heures hebdomadaires de direction	Volume annuel temps de direction (x36 semaines)	Volume annuel total
Jusqu'à 40 enfants	60 h	5h	180 h	240 h
De 40 à 80 enfants	60 h	7h	252 h	312 h
De 80 à 120 enfants	60 h	9h	324 h	384 h
De 120 à 160 enfants	60 h	11h	396 h	456 h
Au-delà de 160 enfants	60 h	13h	468 h	528 h

Temps de préparation des animateurs - ALAE

	Heures hebdomadaires de préparation / réunion	Nb de semaines = 36	Volume annuel total
Animateur	2.5 heures	36	90 h

Temps de direction – Mercredis - directeur ALSH

	Heures hebdomadaires de préparation / réunion / direction	Nb de semaines = 36	Heures hebdomadaires de préparation / réunion
Temps commun prépa – animateur / directeur	1.5 h	36	54 h
Temps de direction	3.5 h	36	126 h
TOTAL	5 h	/	180 h

Temps de préparation des animateurs – Mercredis - ALSH

	Heures hebdomadaires de préparation / réunion	Volume annuel (x36 semaines)	Volume annuel total
Animateur	1.5 heures	36	54 h

Temps de direction – Vacances scolaires - directeur ALSH

	Cycle de travail 1 semaine	Cycle de travail 2 semaines	Cycle de travail 3 semaines
Temps commun prépa – animateur / directeur*	3 h	3 h	3 h
Temps de direction	3 h	6 h	12 h
Temps de direction - (inscriptions/gestion des effectifs/équipes)	6 h	9 h	15h

Les temps de préparation pourront être organisé un samedi

Temps de direction – Vacances scolaires - animateur ALSH

	Cycle de travail 1 semaine	Cycle de travail 2 semaines	Cycle de travail 3 semaines
Temps commun prépa – animateur / directeur*	3 h	3 h	3 h
Temps de préparation	1 h	2 h	3 h
TOTAL	4h	5h	6h

Les temps de préparation pourront être organisé un samedi

Temps de préparation – Séjours

	Temps alloué par séjour
Temps commun prépa – animateur / directeur*	3 h
Temps de préparation du séjour pour le directeur	10 h
Temps d'organisation (inscriptions/gestion des effectifs/équipes)	5 h
TOTAL	18 h

**les temps de préparation pourront être organisé un samedi*

En date du 28/06/2023, les membres du CST a donné un avis favorable sur les temps de préparation en ALAE et SEJOURS et un avis défavorable sur les temps de préparation MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de valider ces nouvelles modalités d'organisation.

Le conseil communautaire décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	27	1	14

- De fixer les temps de préparation et de direction par fonction et par type d'activité dans les conditions exposées ci-dessus.

8- RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Pour la rentrée 2023-2024, afin d'ajuster les ressources humaines aux besoins et au fonctionnement des services, il est proposé des modifications de temps de travail et des suppressions de postes. Suite à la reprise en régie des activités enfance jeunesse, seront intégrées dans les plannings 2023/2024, une partie des heures ALSH.

Les modifications de quotité horaire proposées pour la rentrée 2023/2024 sont les suivantes :

Cadres d'emploi	Fonction	Quotité horaire du poste actuel	Quotité horaire du poste 01/09/2023
Adjoint animation	Animateur	16h	18h
Adjoint animation	Animateur	18h	26h
Adjoint animation	Animateur	31.43h	32h
Adjoint animation	Animateur	28.63h	14h
Adjoint animation	Animateur	27h	20h
Adjoint animation	Animateur	19h	30h
Adjoint animation	Animateur	18h	17h
Adjoint animation	Animateur	18h	17h
Adjoint animation	Animateur	21h	22h
Adjoint animation	Animateur	19h	25h
Adjoint animation	Animateur	22h	28h
Adjoint animation	Animateur	16h	33h
Adjoint animation	Animateur	15h	14h
Adjoint animation	Animateur	32.20h	30h
Adjoint animation	Directeur ALAE	25h	26h
Adjoint animation	Directeur ALAE	25h	27h
Animateur	Directeur ALAE	26h	28h
Animateur	Directeur ALAE	30.67h	35h
Adjoint technique	Agent RS	24h	23h
Adjoint technique	Agent RS/entretien	19h	25h
Adjoint technique	Agent RS/entretien	29h	30h
Adjoint technique	Resp. Cantine	14h	18h
ATSEM	ATSEM	28h	29h
Auxiliaire de puériculture	Accueillante jardin d'enfant	9h	8h

Les suppressions de postes au 01/09/2023, sont les suivantes :

Cadres d'emploi	Fonction	Quotité horaire du poste
Adjoint administratif	Responsable RS	35h
Adjoint animation	Adjointe direction ALAE	23h
Technicien	Responsable voirie	35h
Agent de maîtrise	Responsable RS	28h
Adjoint technique	Agent voirie	35h
Adjoint technique	Agent entretien	27h
Adjoint technique	Agent entretien	11h
EJE	Direction ALAE/EJE	35h

Le CST, réuni le 28/06/2023, a donné un avis favorable sur ces modifications du tableau des effectifs.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de se positionner ces modifications du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	42	0	0

- De mettre à jour le tableau des effectifs pour la rentrée 2023 avec les modifications de quotité horaire ou suppressions de postes présentées ci-dessus.

9- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SCOT – Consommation foncière – commune de LABASTIDE-SAVES

Par mail en date du 29/06/2023, le service instructeur de la Gascogne Toulousaine a saisi la communauté de communes du Savès pour porter à connaissance le projet d'aménagement de la commune de Labastide-Savès relatif à un permis d'aménager concernant 4 hectares. Le service instructeur nous rappelle que la commune de Labastide-Savès est classée en catégorie 5 sur l'armature territoriale du SCOT (document exécutoire depuis le 22/04/2023) et qu'un projet de 4 hectares va au-delà de la clé de répartition envoyé par le Préfet en l'absence d'accord local.

En effet, le Préfet, a envoyé le 30/05/2023, un courrier faisant état de la nécessité de mettre en compatibilité avec le SCOT tous les documents d'urbanisme existants sur la communauté de communes et rappelant, qu'en l'absence de concertation locale, toutes les communes de catégorie 5 bénéficiaient d'1.3 hectares à horizon 2030.

Jacques Alfenore demande à quel titre le service instructeur interroge la communauté de communes alors même qu'elle n'a ni la compétence urbanisme, ni celle des documents d'urbanisme.

Hervé Lefebvre explique que le service instructeur nous alerte au titre de la compétence aménagement du territoire – SCOT. Le conseil communautaire a fixé la répartition de l'enveloppe données par le Scot entre communes de niveau II et communes de niveau V. Il explique que dans le cadre de ce dossier, le seul point sur lequel on peut être interpellé est la consommation foncière puisqu'en l'absence d'accord local, les communes de niveau V bénéficie théoriquement d'1.3 hectares à horizon 2030 et que le projet de la commune de Labastide va bien au-delà de ce plafond.

Il interpelle le maire de Labastide sur l'ampleur de ce projet et lui propose de le revoir afin d'être au plus proche de l'esprit de la loi climat et résilience et moins consommateur de foncier. Le même nombre d'habitants pourrait être accueilli sur un espace beaucoup plus restreint.

Christian Daignan explique qu'il se bat pour 1 hectare dans le cadre du projet de développement de Nataüs qui sert tout le territoire et là, 4 hectares sont consommés pour de l'habitat et par une seule commune.

Fabien Escalas déplore que l'Etat qui fixe des règles puisse bloquer le développement économique des territoires. Il précise que pour lui, un projet d'habitation de 4 hectares est d'intérêt communautaire car la communauté de communes doit pouvoir être en capacité de mettre en place les services la population accueillie (école, péri scolaire, extra-scolaire...)

Hervé Lefebvre rappelle que l'outil de planification qui a une valeur juridique pour choisir et ne pas subir l'aménagement et le développement du territoire reste le PLUI et que l'absence d'organisation et de coordination à l'échelle territoriale créera des injustices.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de prendre acte de la consommation foncière de la commune de Labastide-Savès pour 4 hectares.

Le conseil communautaire décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
42	42	0	0

- De prendre acte de la consommation foncière (4 hectares) de la commune de Labastide-Savès.

10- INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

a. Transfert de la compétence PLUI : bilan des délibérations par commune et bilan de l'analyse des documents d'urbanisme par la DDT à l'échelle du territoire

Comme demandé lors de la dernière séance du CC, ci-dessous le bilan des délibérations des communes et le bilan de l'analyse des documents d'urbanisme par la DDT (à la date du 01/01/2020) à l'échelle du territoire (cf. annexe : courrier du Préfet).

- Plafond théorique d'espace prévu par le SCOT 2020/2030 pour la commune de Lombez & Samatan : 19,5 ha
- Plafond théorique d'espace prévu par le SCOT 2020/2030 pour les autres communes dotées de documents d'urbanisme : 1,3 ha

-> Aucun document d'urbanisme n'est aujourd'hui compatible avec le SCoT

-> Par ailleurs, certaines zones à urbaniser des documents d'urbanismes ne sont pas en continuité ou à l'intérieur de tâche urbaine, ou favorisent l'urbanisation linéaire ou la dispersions, en contradiction avec les objectifs du SCoT

	Résultats	
	Pour	Contre
communes	16	16
	50%	50%
Population	6915	2815
	71%	29%
Plus de 25% des communes représentant +20% de la population s'ont opposées -> Non-transfert compétence		

juin-23		Vote transf	Population municipale 2020	Estimation espaces constructibles libres au 1er janvier 2020 - DDT			Plafond selon SCoT/ Extensions
Commune	Doc urba			Résultat	Extensions	Intervalle	
Bézéril	Carte communale 2014	Pour	122	10,49 ha	0 ha	10,49 ha	1,3 ha
Cadeillan	PLU 2007	Pour	68	13,05 ha	0,87 ha	13,92 ha	1,3 ha
Cazaux-Savès	Carte communale 2007	Pour	328	15,96 ha	0,19 ha	16,15 ha	1,3 ha
Espaon	PLU 2023	Contre	186	4,63 ha	1,16 ha	5,79 ha	1,3 ha
Garravet	RNU	Contre	152	ha	ha	ha	ha
Gaujac	Carte communale 2009	Pour	72	10,64 ha	0,1 ha	10,74 ha	1,3 ha
Labastide-Savès	PLU 2021	Contre	180	12,32 ha	0 ha	12,32 ha	1,3 ha
Laymont	Carte communale 2010	Pour	219	14,19 ha	0,26 ha	14,45 ha	1,3 ha
Lombez	PLU 2020	Pour	2152	72,7 ha	6,37 ha	79,07 ha	19,5 ha
Monblanc	PLU 2021	Pour	379	11,8 ha	0,59 ha	12,39 ha	1,3 ha
Montadet	RNU	Pour	69	ha	ha	ha	ha
Montamat	Carte communale 2017	Contre	114	3,67 ha	0 ha	3,67 ha	1,3 ha
Montégut-Savès	RNU	Contre	65	ha	ha	ha	0 ha
Montpézat	RNU	Contre	240	ha	ha	ha	0 ha
Nizas	PLU 2020	Contre	137	6,34 ha	0,1 ha	6,44 ha	1,3 ha
Noilhan	Carte communale 2009	Contre	383	22,42 ha	0,44 ha	22,86 ha	1,3 ha
Pébées	Carte communale 2018	Contre	109	4,02 ha	0 ha	4,02 ha	1,3 ha
Pellefigue	RNU	Pour	115	ha	ha	ha	ha
Polastron	Carte communale	Pour	273	8,22 ha	0,68 ha	8,9 ha	1,3 ha
Pompjac	Carte communale 2013	Contre	210	4,2 ha	0,09 ha	4,29 ha	1,3 ha
Puylausic	Carte communale 2008	Contre	160	6,1 ha	0,13 ha	6,23 ha	1,3 ha
Sabaillan	PLU 2015	Pour	148	3,67 ha	0 ha	3,67 ha	1,3 ha
Saint-André	Carte communale 2020	Contre	129	3,17 ha	0,13 ha	3,3 ha	1,3 ha
Saint-Lizier-du-Plant	Carte communale 2013	Contre	146	2,46 ha	0,16 ha	2,62 ha	1,3 ha
Saint-Loubes	Carte communale 2013	Pour	103	3,8 ha	0,33 ha	4,13 ha	1,3 ha
Saint-Soulan	RNU	Pour	162	ha	ha	ha	ha
Samatan	PLU 2019	Pour	2380	44,96 ha	3,78 ha	48,74 ha	19,5 ha
Sauveterre	Carte communale 2007	Contre	291	15,22 ha	0 ha	15,22 ha	1,3 ha
Sauvimont	RNU	Contre	67	ha	ha	ha	ha
Savignac-Mona	Carte communale 2009	Pour	144	5,94 ha	0,13 ha	6,07 ha	1,3 ha
Seysses-Savès	PLU 2019	Contre	246	4,33 ha	0,18 ha	4,51 ha	1,3 ha
Tournan	Carte communale 2008	Pour	181	20,28 ha	0,33 ha	20,61 ha	1,3 ha
			9730	325 ha	16 ha	341 ha	69 ha

b. Expérimentation « INTRA MUROS »

Sandie Magnoac propose de souscrire à l'offre d'INTRA MUROS (gratuite pendant un an et ans condition d'engagement) afin que CCS et communes qui le souhaitent puissent tester l'application pendant un an. Elle propose d'évaluer la pertinence de cet outil avant la fin de la première année.

c. Proposition d'organiser le covoiturage pour les réunions

Claude Perin propose de tester l'organisation de covoiturage pour les élus qui se rendent à des réunions via l'application WhatsApp.

d. Congrès des maires 2023

Claude Perin propose de recenser la liste des élus qui souhaitent se rendre au congrès des maires en novembre 2023 (un mail sera envoyé aux élus communautaires). Elle propose d'être référente auprès de l'AMF pour les élus du Savès qui souhaitent se rendre au congrès des maires.

e. Conférence des maires du concernant le contrat local de santé

La Conférence des maires sur la thématique du CLS et animé par l'ARS doit permettre au conseil communautaire de se prononcer sur la prise en charge d'un poste de chargé de mission avec 2 autres EPCI (Gascogne Toulousaine et 3CAG). Il faudra mettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire.

Hervé Lefebvre prendra contact avec les 2 Présidents d'EPCI pour recueillir leur position sur ce projet.

Il rappelle que la santé ne fait pas partie des compétences de la CCS mais que l'enjeu pour le territoire est important notamment avec le projet d'Hôpital sur Lombez.

f. Transmission du bilan d'activité du SICTOM

Le rapport d'activité du SICTOM a été transmis par mail à tous les délégués communautaires pour information.

Hervé LEFEBVRE
Président

Evelyne SANCERRY
Secrétaire de séance